



Peut on demander d arreter un traitement

Par **mem**, le 19/11/2010 à 11:20

Bonjour,

Ma Maman est entrée en urgence à l'hôpital pour un malaise cardiaque.

On lui a fait des tas d'exams, on lui a dit qu'elle avait sans doute fait un infarctus.

Le lendemain, elle a des œdèmes et une insuffisance cardiaque.

Puis, c'est l'étouffement, quand j'arrive à l'hôpital, on est en train de lui mettre une assistance respiratoire; je l'entendais se débattre, quand ils lui enfonçaient le tuyau.

Elle n'a plus de place sur ses bras pour, même, une simple prise de sang, tellement elle a été piquée.

donc, là, j'explose et demande à parler au médecin.

Je lui dis clairement que je ne veux plus qu'il s'acharne sur ma mère car elle a déjà assez souffert.

Il me dit, ok, on va l'endormir, comme ça elle vous entendra mais ne sentira plus rien.

C'est tout ce que je demande: ne plus qu'elle souffre!

Le lendemain, le rein ne fonctionne plus et la tension descend à 6.

Un interne vient nous voir, en nous expliquant que son état est très grave et qu'il vaut mieux prévenir la famille: ce que je fais aussitôt et nous passons tous, la nuit à son chevet.

Au matin, le médecin vient nous voir et nous explique qu'elle a: une infection pulmonaire, une insuffisance cardiaque et son rein qui ne fonctionne plus. Mais on continue les perf, à grosses doses, pour remonter la tension.

Et on attend comment va réagir notre mère.

Nous ne voulons plus qu'ils la perfusent et qu'ils s'acharnent, vu ses résultats alarmants; en a-t-on le droit si il vous plait, veuillez nous éclairer sur ce choix très difficile. Merci.

Par **Clara**, le 19/11/2010 à 13:50

Bonjour, votre question est plus que delicate, difficile de vous donner une reponse, il en va de la vie de votre maman.

Votre maman vous avait elle dit qu'elle ne souhaitait pas d'un acharnement therapeutique au cas où ?

Vous avez fait part au medecin de votre souhait, mais peut etre n'est-ce qu'une "obstination" therapeutique, peut-etre pense-t-il qu'elle a une chance de survie.

Je pense qu'il vaut mieux que vous laissiez le medecin vous faire cette proposition. Si c'est lui qui vous le propose, c'est qu'il n'y a vraiment plus rien à faire et vous n'aurez pas à culpabiliser plus tard.

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **16:23**

<http://www.hopital.fr/Hopitaux/L-hopital-et-vous/La-fin-de-vie/Les-droits-des-patients-en-fin-de-vie/Le-refus-de-l-acharnement-therapeutique>